

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
.....
Direction Générale des Enseignements et de la Formation
Direction de la Formation Doctorale

**Échéancier relatif à l'Appel à candidature pour la sélection
des meilleurs travaux de doctorants**

Du 08 au 18 avril 2024

Candidature des doctorants éligibles

Du 20 au 29 avril 2024

Etude et de classement et des candidatures au niveau des établissements universitaires de rattachement des doctorants.

Le 30 avril 2024

Transmission des procès-verbaux de sélection et de classement ainsi que les dossiers du meilleur doctorant retenu au secrétariat permanent de la conférence régionale.

Du 02 au 04 mai 2024

Sélection de meilleurs candidats au niveau des conférences régionales et envoi des Procès-verbaux de sélection

Le 05 mai 2024

Sélection de meilleurs candidats au niveau national au niveau du MESRS.

Grille de sélection des meilleurs travaux des Doctorants

A- Echancier :

- ✓ Appel à candidature : du Dimanche 07 avril au jeudi 18 avril 2024.
- ✓ Etude et classement par les établissements : du Samedi 20 au lundi 29 avril 2024.
- ✓ Envoi des résultats aux CRUs : Mardi 30 avril 2024.
- ✓ Etude et classement par les CRUs : du Jeudi 02 au samedi 04 mai 2024.
- ✓ Envoi des résultats au MESRS : Dimanche 05 Mai 2024.

B- Conditions d'éligibilité :

- ✓ Doctorant régulièrement inscrit
- ✓ Avoir au moins une publication de rang "B Scopus".
- ✓ Doctorant doit préparer une thèse dans les thématiques à stratégie nationale : sécurité énergétique, sécurité alimentaire et santé du citoyen.

C- Grille de classement :

C.1. Production scientifique :

C.1.1. Publications *:

Publications de rang "A+"	120 points/publication
Publications de rang "A"	90 points/publication
Publications de rang "B Scopus"	80 points/publication
Publications de rang "B DGRSDT"	50 points/publication
Publications de rang "C"	30 points/publication

C.1.2. Communications*:

Communications internationales publiées dans des proceeding indexé sur WOS ou SCOPUS	30 points/communication
Communications internationales.	20 points/communication
Communications Nationales	10 points/communication

C.2. Innovation et Entrepreneuriat :

Label startup	120 points/ Label startup
Label projet innovant (LPI)	80 points/ (LPI)
Création de micro entreprise (ME)	60 points/ME créée

C.3. Brevets d'invention et protections :

Brevets internationaux PCT OMPI	90 points/brevet
Brevets nationaux INAPI	50 points /brevet
Protection ONDA : œuvres pédagogiques et scientifiques	40 points /œuvre

* Le classement des co-auteurs est pris en considération comme suit : 1^{er} auteur bénéficie des points à 100%, 2^{ème} auteur 75% ; 3^{ème} auteur 50% et au-delà 25%. Pour les disciplines qui adoptent le classement par ordre alphabétique, le doctorant doit justifier sa position parmi les co-auteurs.

C.4. Impact sur le secteur socio-économique :

Le doctorant doit présenter un justificatif validé par le secteur en question 80 points

C.5. Autres activités dans la vie universitaire/ Environnement/ Société :

Le doctorant doit présenter un justificatif /activité 10 points/ Activité : Max 40 points